



Voyag'ES13
2025

France

Merveilleuse Corse du Sud

**Du 14 au 19 juin
et du 21 au 26 juin 2025**
6 jours / 5 nuits
Hôtel 3***

à partir de 799€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Autocar Sabardu sur place
- ✓ 3 nuits en hôtel 3* à Sartène
- ✓ Guide local pendant tout le séjour
- ✓ Boissons incluses aux repas

Jour 1: VOTRE VILLE / TOULON / AJACCIO

Rendez-vous des participants et départ en milieu d'après-midi pour le port de Toulon. Formalités d'embarquement. Installation dans vos cabines et départ en direction d'Ajaccio. Dîner libre à bord et nuit en cabine intérieure A2.

Jour 2: AJACCIO / PROPRIANO / SARTENE

Petit déjeuner à bord. Débarquement à Ajaccio en début de matinée et rencontre avec votre guide. Visite de «la cité impériale» avec le quartier génois, la cathédrale de style renaissance où fut baptisé Napoléon, la place du Diamant, le port de pêche dédié à Tino Rossi, la place du Maréchal Foch, la rue Fesch, le cours Grandval, la place Austerlitz et la pointe de la Parata avec vue sur les célèbres îles sanguinaires. Déjeuner en centre-ville. Après le repas, reprise de la route en direction de Propriano où vous effectuerez un arrêt pour découvrir le centre-ville de cette charmante station balnéaire. Puis route vers Sartène, lieu de votre séjour. Installation à votre hôtel. Dîner et nuit.

Jour 3: BONIFACIO

Petit déjeuner et départ en milieu de matinée pour rejoindre la ville de Bonifacio «le magnifique bout du monde» enfermée dans ses fortifications sur un étroit promontoire. Protégée par ses hautes falaises, la Citadelle, construite sur un cap calcaire incomparable, domine fièrement la mer où les Bouches de Bonifacio séparent la Corse de la Sardaigne. Pour rejoindre la ville haute, embarquement à bord du petit train. Déjeuner. Après-midi, temps libre dans la ville haute avec ses étroites ruelles construites sur une presqu'île de calcaire ou vous y apercevrez des habitations perchées à flanc de falaise. Retour à l'hôtel à Sartène. Dîner et nuit.

Jour 4: BAVELLA / PORTO VECCHIO

Petit déjeuner et départ pour une journée guidée à travers une végétation à la variété exceptionnelle. Ce véritable sanctuaire botanique vous emmènera découvrir le col de Bavella où émergent ses aiguilles curieusement découpées. Bavella est un haut lieu de la montagne corse. Et pour cause: à la fois massif, col et forêt, il résume à lui seul les particularités du relief de l'île. Déjeuner. Puis traversée de la célèbre forêt de l'Ospedale et des villages typiques aux massives maisons de granit Zonza, Lévie et Ste Lucie de Tallano. Arrêt à Porto Vecchio puis retour à Sartène. Découverte de la ville surnommée «la plus corse des villes corses», avec ses antiques demeures qui ont conservées toute leur authenticité. Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 5: SARTENE / CORTE / BASTIA

Après le petit-déjeuner, route en direction de Corte, centre historique de la Corse avec sa citadelle haut perchée. Montée en petit train et visite de la ville. La ville haute est pleine de charme avec ses ruelles emmêlées et ses vieilles demeures. Tout autour de la ville, le cours Paoli coule tranquillement. Déjeuner. Puis route pour Bastia et tour d'orientation de cette ville classée cité d'art et d'histoire, mystérieuse et discrète, accrochée à flanc de montagne. Transfert au port maritime de Bastia pour un embarquement en fin de journée. Dîner libre à bord et nuit en cabine intérieure A2.

FORMALITÉS:

Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités. La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription. A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

NOTRE PRIX COMPREND:

Le transport en autocar de grand tourisme
Les traversées maritimes Toulon / Ajaccio / Bastia / Toulon en cabine intérieure A2
Le passage de l'autocar AR
Les petits déjeuners à bord
L'hébergement en chambre double en hôtel 3*** à Sartène
La pension complète
Les boissons lors des repas
La présence d'un guide local durant le circuit
Les excursions et visites mentionnées au programme
La montée en petit train à Bonifacio
La montée en petit train à Corte
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)
L'assistance / rapatriement

Jour 6: TOULON / VOTRE VILLE

Petit déjeuner à bord. Arrivée au port de Toulon en début de matinée. Débarquement des passagers et de l'autocar puis retour vers vos lieux de prise en charge.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS:

Le supplément chambre individuelle : 200 € / personne (nombre limité nous consulter)
Les dîners lors des traversées
Les pourboires et les dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;
La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.
Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.
En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).